

Facilités de circulation, Notre contrat social : La Gratuité



Lors de la réunion du 06 mai, la Direction nous dévoile son jeu et annonce avoir été au bout de la négociation en Table Ronde le 30 avril 2009.

Il n'y a plus rien à négocier et l'entreprise ne recherche aucun accord !

Après cette entrée en matière peu engageante, qui dévoile clairement les intentions de l'entreprise, la Direction maintient ses dernières propositions faites lors de la table ronde notamment les augmentations tarifaires, à savoir :

- 3€ en période creuse (au lieu de 1,5€) ;
- 12€ en période de pointe en 2^{ème} classe (au lieu de 10€) ;
- 17€ en période de pointe en 1^{ère} classe (au lieu de 15€).

Visiblement la Direction souhaite évaluer le seuil d'acceptation des différentes organisations syndicales sur ces hausses de tarifs.

Pour la CFDT, ces augmentations sont inacceptables.

Pas question de concéder une quelconque augmentation ni indexation.

Nous revendiquons le maintien et l'extension de la gratuité pour les cheminots actifs et retraités, ayants droits, contractuels et personnels CE/CCE sans contingentement ni restriction.

Aujourd'hui le nombre des trains soumis à réservation obligatoire, justifie notre position et motive nos propositions.

La CFDT revendique:

- ✦ la création des dispenses de réservation pour les ayants droits, de meilleures conditions d'accès aux trains soumis à réservation notamment pour Eurostar, Thalys et Lyria,
- ✦ l'attribution aux agents pacés à l'identique des agents mariés,
- ✦ le parcours gratuits aux enfants en cas de séparation, garde alternée,
- ✦ la validation d'un seul fichet en cas d'emprunt de TGV successifs,
- ✦ de meilleures conditions d'accès aux trains auto accompagnés et obtention d'un A/R gratuit par an,
- ✦ une résolution rapide aux problèmes rencontrés par les ADC retraités concernant l'utilisation de leur fichet de 1^{ère} classe.

